

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 13 septembre 2023**

Nombre de conseillers municipaux en exercice = 24 ; de présents = 21 ; de votants = 24

L'an deux mille vingt-trois, le treize septembre à vingt heures zéro minutes, le conseil municipal de la Commune de QUÉVERT étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe LANDURE, Maire de QUÉVERT.

Date de convocation : 06/09/2023

Date de publication : 19/09/2023

PRÉSENTS : Mmes et MM Philippe LANDURÉ, Catherine DENIEL, Francis ADNOT, Sylvie LESNÉ, Mélanie RIO, Mélanie DEQUÉ, Eric YGER, Joseph BRAULT, Yannick LUCAS, Didier LESAICHERRE, Françoise LEOST-TREMEL, Nathalie BONNOUVRIER, Arnaud AUBAULT, Maryam ABOU-MERHI, Dimitri GEA, Clément ROUSSEAUX, Bénédicte RUISSEAU, Jean-Luc ALLORY, Anne CHARRÉ, Jean-Yves ANGER, Sylvie MEUNIER, Antoine DEGUEN

ABSENTS :

ABSENTS EXCUSES : Sylvie LESNÉ (pouvoir à Mélanie DEQUÉ), Christophe LECLERC (pouvoir à Dimitri GEA), Brigitte JUGUE-FOURNET (pouvoir à Anne CHARRÉ)

SECRETAIRE DE SEANCE : Arnaud AUBAULT

<< >>

AFFAIRE 2023.044 : ATTRIBUTION DE LA MAITRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENTS DE SECURITE ET LA CREATION D'UNE VOIE CYCLABLE LE LONG DE LA VC2

La municipalité a pour projet de réaliser des travaux d'aménagements le long de la VC2 pour sécuriser à la fois les piétons, les cyclistes et les automobilistes.

Le projet consiste ainsi à :

- Réinterroger le régime de priorités à droite
- Créer une voie verte
- Réaliser des aménagements de sécurité visant à faciliter les traversées et les insertions des piétons et des cyclistes , et créer une continuité cyclable dans le giratoire des Charrières

Un marché de maîtrise d'œuvre sous forme de procédure adaptée a été publié le 9 juin 2022, pour une date de remise des plis le 7 juillet 2023.

9 offres ont été remises.

Après analyse, la commission des marchés, réunie le 31 août 2023, propose de retenir l'offre proposée par le bureau d'études A'DAO URBANISME, pour un montant de 8 500.00 € HT pour la phase d'études, et d'un taux d'honoraires de 3.51 %, applicable sur une estimation prévisionnelle de travaux de 520 000.00 € HT pour la phase de travaux (soit un montant d'honoraires estimé à 27 250.00 € HT, soit 32 700.00 € TTC).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

A L'UNANIMITE

ATTRIBUE le marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagements de sécurité et la création d'une voie cyclable le long de la VC2, pour un montant de 8 500.00 € HT pour la phase d'études, et un taux d'honoraires de 3.51% pour la phase de travaux, applicable sur une estimation prévisionnelle de travaux de 520 000.00 € HT, soit un montant total estimé à 27 250.00 € HT, soit 32 700.00 € TTC.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement correspondant ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de ce dossier.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

**Le Maire,
Philippe LANDURÉ**



Publié le 19 septembre 2023